REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LANG

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MONTO DE LA CONSE

DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 02 avril 2024

2024 - 044

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 23

- En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation: 26/03/2024

Date d'affichage: 26/03/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BÉDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents :

Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK

OBJET:

PROGRAMME PREVIONNEL DES TRAVAUX BARTHES 2024
DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
LANDES AU TITRE DE LA PRESERVATION DE LA BARTHE

VU la délibération n°2020-117 du 20 octobre 2020 actant la convention de participation avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE du Seignanx) pour l'élaboration du nouveau plan de gestion des Barthes communales pour les années 2021-2031;

CONSIDERANT le Plan Pluri-Annuel de Gestion 2021-2031 et la nécessité de garantir la continuité des travaux déjà engagés et des bons résultats en découlant, constatés chaque année,

OUÏ M. le Maire exposant un programme de travaux prévisionnels nécessaires à la conservation des Barthes pour l'année 2024 et estimé à 45 000 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024 Publié le ID : 040-214002834-20240402-DE2024044-DE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE D'ENGAGER le programme des travaux prévisionnels 2024 estimés à 45 000 €

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

- Conseil départemental

35 % du montant TTC

- AEAG

45 % du montant HT

Commune

solde du montant TTC

AUTORISE M. le Maire à constituer et signer le dossier et toutes pièces relatives à la demande et l'octroi de la subvention.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **03 avril 2024** Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE:

Pour

22

Contre

00 00

Abstention

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 - 214002834 - 20240402 - DE2024044 et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr)